



Extrait du registre des délibérations

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 02 décembre 2022

DCS 2022/31

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 007-250702164-20221202-DCS202231\_1-DE

**Objet : Convention de coopération pluriannuelles SGGG/CBN du massif central.**

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 26  
Voix pour : 35 voix contre : 0 abstention : 0

Le 02 décembre 2022, le Comité Syndical s'est réuni au complexe sportif de Saint Marcel d'Ardèche sur la convocation qui lui a été adressée le 23 novembre 2022 par le Président Pascal BONNETAIN.

**Elus présents :**

**Pour les communes :**

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marie-Laure GONTRAND (suppléant)
Le Garn	Marie-Hélène BORIE - Odile MARCAIS
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint Just d'Ardèche	Isabelle ROSIN
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - François PAPIN
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléant)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Samy CHEMELLALI

**Procurations**

Gras	Michel Frédéric à Jean-Pierre PLAT
Saint-Just d'Ardèche	Marlène ALVES à Isabelle ROSIN
Saint-Remèze	Claude BOULLE à Didier BOULLE
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

**Pour le Département de l'Ardèche :**

Laurent UGHETTO

**Procurations**

Matthieu SALEL à Jocelyne DEGUILLIEN

**Secrétaire de séance : Didier BOULLE**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 007-250702164-20221202-DCS202231\_1-DE

Il est proposé d'engager un partenariat pluriannuel (2023-2026) entre le SGGA et le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBN MC), au regard des multiples objectifs communs, relatifs à l'amélioration des connaissances sur la flore et les habitats naturels ainsi qu'à la prise en compte du patrimoine naturel dans un intérêt général. Par son expertise, Le CBN MC apportera son appui dans la mise en œuvre d'actions du plan de gestion ou du DOCUG Natura 2000 (ex : suivi des communautés végétales caractéristiques des milieux rupestres, cartographie des forêts matures etc.).

Une Convention Cadre pluriannuelle fixe les engagements généraux de chacun des deux partenaires. Chaque année, un programme d'actions sera décliné sous la forme d'un avenant à la convention cadre, qui précisera notamment le budget par action et les modalités financières. Le CBN étant en capacité de mobiliser des cofinancements sur chacune des opérations.

Une première déclinaison de cette convention de coopération, prévoit la mise en place d'une action du plan de gestion de la réserve (suivi de la flore rupestre) d'un montant de 12.150 €, réparti sur deux années :

- 5.970 € en 2023
- 6.180 € en 2024

Pour l'année 2023 le CBN apportera une contribution à hauteur de 30% soit 1791 €, les 70% restants seront à la charge du SGGA soit 4.179 €.

Il est proposé de valider le projet de convention cadre pluriannuelle ainsi que son avenant pour l'année 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de coopération pluriannuelles SGGA/CBN du massif central,
- AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président et le Trésorier sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est transmise à la Préfecture de l'Ardèche pour la rendre exécutoire.

A Saint-Remèze, le 02 décembre 2022.

Pascal BONNETAIN, Président



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 007-250702164-20221202-DCS202231\_1-DE